

LE MONDE

Siège Terminus, 1^{er} virage à gauche
après l'Hôtel Terminus en venant
du Rond point Grand Hôtel.
CEL : 90.06.78.46 / 96.27.0196
E-mail: lemonde_niger1@yahoo.fr

D'AUJOURD' HUI

RCCM-NI-NIA-2014-B-2269 / NIF:297 59/S

3^{ème} année:

N°259 DU MERCREDI
27 SEPTEMBRE 2017

PRIX : 300 F

Hebdomadaire nigérien d'informations générales et d'analyse

Sécheresse économique et crise politique

Issoufou Mahamadou, un soldat perdu ?



Rapports Issoufou Mahamadou-Emmanuel Macron

**Des zones de turbulence
sur l'axe Niamey-Paris ?**



Remise du rapport de la CENI au Ministre de l'Intérieur

**Boubé Ibrahim continue
à défendre les élections
controversées de 2016**

**Boubacar Massi dit Petit Boubé serait-il
effectivement entre le marteau et l'enclume**

Les points sur les i

Boubé Ibrahim et maître Kadri Oumarou Sanda doivent probablement avoir leur propre grille de lecture de l'intégrité, de la sincérité et de la transparence

Et dire que les deux premiers responsables de la Ceni ont été choisis parmi des catégories de personnels crédités de préjugés favorables à cause de leurs profils. L'un est un magistrat ; l'autre, un avocat. Un tandem qui aurait pu inscrire son nom en lettres d'or dans l'histoire politique du Niger. Mais, hélas ! Magistrat et avocat de formation et de métier, Boubé Ibrahim et maître Kadri Oumarou Sanda doivent probablement avoir leur propre grille de lecture de l'intégrité, de la sincérité et de la transparence. 18 mois après le hold-up électoral, les deux compères n'ont pas bougé d'un iota et continuent de marteler à qui veut les écouter que les scrutins de février-mars 2016 ont été des plus transparents et des plus crédibles. Une trompette qu'ils ont encore, une fois de plus, embouché à l'occasion d'une cérémonie qu'ils disent avoir dédiée à un document, certes, bien coloré portant l'inscription « Rapport général sur le processus électoral 2015-2017 » dans lequel Boubé Ibrahim écrit ceci : « Nous avons joué notre partition, et restons animés par le sentiment du travail bien fait ». Quoi de plus normal lorsque, en dépit de toute logique d'impartialité, l'homme a signé un arrêté portant vote par témoignage, un panier à crabes qu'attendaient avec une fébrilité visible les militants du Pnds et de ses alliés au pouvoir, et que défendaient becs et ongles Brigi Rafini et ses copains. Quoi de plus normal que Boubé Ibrahim parle de « partition jouée » et de « sentiment de travail bien fait » lorsque, contrairement à la Cour constitutionnelle, unique juridiction habilitée à connaître des questions électorales, Brigi Rafini recourt plutôt à l'arbitrage de la Cour d'État, compétente pour les questions administratives. Et même là, il a fallu pour Boubé Ibrahim et maître Kadri Oumarou Sanda de forcer puisque la Cour d'État ne leur a pas donné une réponse formellement favorable à ce qui est attendu. Mais, qu'importe !

Tout magistrat et avocat qu'ils sont, les deux compères ne sont pas gênés pour passer outre que la Cour d'État n'a aucune compétence en matière électorale. Pourtant, Boubé Ibrahim et maître Kadri

Oumarou Sanda avaient plutôt demandé à Brigi Rafini de saisir la Cour constitutionnelle. Bref, la mention « Nous avons joué notre partition, et restons animés par le sentiment du travail bien fait » n'est ni adressée aux Nigériens ni aux partenaires techniques et financiers du Niger. Elle est destinée à ceux qui ont saisi la Cour d'État à la place de la Cour constitutionnelle et qui savent, mieux que quiconque, ce qu'il a fallu pour qu'un magistrat et un avocat puissent agir ainsi, au mépris royal de ce qu'on pourrait dire d'eux. Boubé Ibrahim et maître Kadri Oumarou Sanda n'ont sans doute aucune fierté véritable. Autrement, ils auraient sans doute refusé de prendre un arrêté portant vote par témoignage alors que la Cour constitutionnelle, compétente sur la question, n'a pas été saisie sur la question comme demandée par la Ceni dans une correspondance adressée à Brigi Rafini. Pour leur leçon, ailleurs, au Kenya précisément, les juges de la Cour suprême ont annulé les résultats des élections, entre autres à cause de « L'authenticité douteuse » des procès-verbaux et « l'absence de marques d'authentification ou de signatures d'assesseurs sur de nombreux procès-verbaux finalement publiés par l'IEBC après la proclamation des résultats, le 11 août. « S'il s'agissait de faux, qui les a introduits dans le système ? Et s'ils étaient authentiques, pourquoi étaient-ils différents des autres ? », s'est interrogé le président de la Cour suprême, David Maraga.

En publiant des résultats qui portaient beaucoup de mentions douteuses, notamment les taux de participation, les signatures des délégués des bureaux de vote et les scores, Boubé Ibrahim et maître Kadri Oumarou Sanda savaient de toute évidence qu'ils publiaient des procès-verbaux truqués qui n'ont aucun rapport avec la réalité. Mais ils avaient continué à le faire, sans état d'âme. Comment peut-on douter un instant qu'ils n'aient pas joué leur partition alors que la Ceni a proclamé des résultats de 99,65% de taux de participation à Aderbissinaat ; de 104,25% à Danet et 131,34% à Gougaram. ? Comment pourrait-on les accuser de n'avoir pas fait le travail attendu d'eux alors

que des procès-verbaux ont été remplis sous des arbres, loin des bureaux de vote et des délégués des partis politiques de l'opposition ?

Avec ce lourd passif qu'ils portent sur leurs frêles épaules [ndlr : Boubé Ibrahim et maître Kadri Oumarou Sanda] le magistrat a eu l'audace d'écrire qu'ils ont gagné un pari. Lequel ? C'est probablement un langage codé que seuls les initiés comprennent. Une HONTE simplement !

En fait de rapport, le document présenté par Boubé Ibrahim, est une vulgaire compilation de textes divers qui ne rend nullement compte, ni de la gestion du processus électoral, ni de la gestion financière des fonds mis à disposition par l'État. Une autre manche à laquelle il n'est pas souhaitable pour eux de faire face. En grattant un peu, on pourrait bien découvrir de vilaines choses. Leur « pari », ils l'ont peut-être gagné en mars 2016 et si personne ne connaît les retombées, tout le monde convient qu'il ne s'agit ni de fierté ni d'honneur, encore moins de reconnaissance populaire. Ils sont les seuls à comprendre ce fameux pari gagné. Au lieu de faire profil ou même de faire amende honorable en révélant tout ce qu'ils savent du hold-up électoral, notamment de ces procès-verbaux qui n'ont manifestement aucune crédibilité mais sur lesquels ils ont plus que fermé les yeux, Boubé Ibrahim et maître Kadri Oumarou Sanda ont trouvé le moyen de s'offrir en spectacle en inscrivant leurs noms comme des gens qui assument totalement ce qu'ils ont fait.

Le document présenté par Boubé Ibrahim l'a été sous le sceau des élections 2015-2017. Or, il se trouve qu'il n'y a pas eu d'élections en 2017. Les élections locales, prévues pour se dérouler en 2016, ont été repoussées à calendes grecques et la Ceni n'a aucun droit de faire mention d'une année non concernée par ses activités. Mais bon, comme c'est un rapport-maison où ceux à qui il est adressé comprennent effectivement chaque mot, il ne faut pas trop chicaner pour un mot ou une date. C'est conforme à la nature des élections dont parle le document. **Mallami Boucar**

Sécheresse économique et crise politique

Issoufou Mahamadou, un soldat perdu ?

Un adage de chez nous dit « l'avenir est sombre, le présent est compliqué ». C'est exactement dans cette situation que se retrouve le régime de la renaissance du Président Issoufou Mahamadou. Son gouvernement est en conflit ouvert avec les acteurs sociaux de plusieurs secteurs ; lui-même n'est plus en odeur de sainteté avec ses alliés obligés ; il est à couteaux tirés avec l'opposition à son régime. Et par-dessus tout, la scandaleuse gouvernance des 7 dernières années a fini par plonger le pays dans une situation financière très délicate pour ne pas dire insoutenable. La pression est de plus en plus accélérée sur le déjà maigre pouvoir d'achat du citoyen. Tous les matins, les prix des produits de forte consommation ne font que grimper de même que les taxes et impôts étouffent davantage le contribuable. Paradoxalement, le président de la République continue de maintenir l'exorbitant train de vie de l'Etat avec une quarantaine de ministres au gouvernement, des conseillers avec rang de ministre dont le nombre reste inconnu du grand public et des institutions budgétivores souvent inutiles et dont la seule raison d'être est de satisfaire des militants ou alliés politiques. Les bailleurs de fonds se montrent de plus en plus réticents à mettre leur argent dans les caisses d'un Etat dont le gouvernement se singularise par des scandales financiers à n'en plus finir. Les banques nationales suffoquent aux assauts de la masse salariale. Indépendamment de ce tableau sombre, le Président Issoufou traîne, tel un boulet qui l'empêche de marche convenablement, sa réélection avec 92,51% des suffrages. Lorsqu'on appelle les présidents mal élus, il est obligé de se retourner pour voir si les regards des autres ne sont pas fixés sur lui, dans son dos. Et comme si tout cela ne suffisait pas, voilà que le problème de sa succession vient se greffer au

chapelet des problèmes. Pas question de laisser le pouvoir entre les mains de quelqu'un qui ne serait pas « sûr », c'est-à-dire qui ne serait pas en mesure de couvrir ses arrières. Mais qui est cette personne ? Comment et où la dénicher ? Quelle garantie peut-elle offrir ? Et surtout, comment l'imposer ? Des questions difficiles, peut-être sans réponses. Déjà, même trouver un Premier ministre qui remplacera Brigi Rafini s'avère un véritable casse-tête chinois. Quant sera-t-il d'un futur président de la République ? Le Président Issoufou est mal barré, les conséquences du pouvoir absolu qu'il a travaillé à mettre en place lui reviennent en pleine figure et à un moment où il s'en serait passé volontiers avec tout ce qu'il a comme problèmes politiques et de gouvernance. Aujourd'hui, seules les questions sécuritaires permettent à Mahamadou Issoufou de lever la tête parmi ses pairs. Là-dessus, sa vision d'ouvrir les frontières de son pays aux armées occidentales lui vaut des invitations aux rencontres internationales en dépit de la crise politique que son pays traverse et les coups durs portés à la démocratie. Il peut en être fier. En tout cas, tous les problèmes susmentionnés ne semblent pas trop le déranger puisqu'il continue à faire des voyages intempestifs à l'étranger pour davantage gaspiller les maigres ressources que le Trésor public arrive à arracher des mains du contribuable déjà mal en point.

Une porte de sortie existe pour le régime : faire la paix avec tout le monde et impliquer toutes les forces vives de la Nation dans la recherche de solutions en commençant par le dialogue franc avec les partenaires sociaux et politiques. Malheureusement, connaissant bien l'ancien Premier ministre Issoufou Mahamadou qui était resté de marbre face une grève des fonctionnaires pendant 52 jours d'af-

filée, il n'y a pas d'espoir que ce dialogue indispensable puisse avoir lieu et déboucher à une unité de tous les Nigériens

KADEKOMNI

Il faut le dire**Boubacar Massi dit Petit Boubé serait-il effectivement entre le marteau et l'enclume**

Boubacar Massi dit Petit Boubé serait-il effectivement entre le marteau et l'enclume ? Des sources bien informées affirment que depuis quelque temps, les autorités nigérianes seraient très fermes sur leur exigence de voir l'intéressé mis à la disposition des enquêteurs nigériens. Des limiers investis de la mission de faire la lumière sur des milliards de dollars dissipés dans le cadre de la lutte contre Boko Haram et dont une partie aurait atterri dans des banques, à l'étranger, notamment à Niamey. Selon nos sources, un certain Sambo Dasuki, conseiller militaire de l'ancien président nigérian, Goodluck Jonathan, serait le cerveau du détournement de plusieurs milliards de dollars destinés à équiper convenablement les forces de défense nigérianes. Outre les faux marchés de livraison d'armes diverses, notamment des hélicoptères de combat qui auraient profité, entre autres, à Petit Boubé, d'autres fonds auraient été transférés par les soins de Sambo Dasuki dans deux banques de la place au profit de partenaires nigériens. Une pression qui se fait de plus en plus forte et qui mettrait Mahamadou Issoufou dans un embarras diplomatique terrible. Doit-il, oui ou non, livrer Petit Boubé aux autorités nigérianes ? La réponse n'est pas facile, même si des conseillers obscurs suggèreraient volontiers au Président nigérian de se débarrasser de ce colis à la fois compromettant et embarrassant. Un malheur ne venant jamais seul, il semble que Petit Boubé aurait également beaucoup de soucis avec certains personnels politiques qui essaieraient, en ces temps de vaches maigres, de mettre le grappin sur ce qu'il a pu amasser à coups de casse. Protégé par les uns, acculé et traqué par les autres, Petit Boubé vit dans l'angoisse permanente d'un homme qui ne sait plus où poser les pieds. L'extérieur n'est pas sûr et l'intérieur devient de moins en moins rassurant. Une situation des plus complexes et des plus délicates pour Petit Boubé qui sait qu'il sait que ses amis se résisteraient pas longtemps face aux pressions du puissant voisin nigérian. En tout cas, Mohamad Buhari a solennellement juré à ses compatriotes qu'il recouvrerait tous les fonds détournés par le clan Dasuki.

GOMBE

CNDP

Brigi voulait-il arranger l'image de Issoufou ?

Selon une source bien informée, Brigi Rafini, président du Cndp, a échoué dans sa tentative de rapprochement entre la mouvance présidentielle et l'opposition politique.

L'intention de Brigi était simplement de ramener l'opposition politique sur la table des négociations par le biais du conseil national du dialogue politique (Cndp) par rapport au code électoral. Malheureusement, ce coup fourré n'avait pas réussi et le clin d'œil au Président Issoufou lors de la 72^e session des Nations Unies n'avait pas eu lieu. Selon nos sources, des partis politiques de la majorité ne seraient pas du tout d'accord avec le Cndp par rapport au tripatouillage des textes du code électoral pour la désignation du président de la CENI et son adjoint.

Remise du rapport de la CENI au Ministre de l'Intérieur

Boubé Ibrahim continue à défendre les élections controversées de 2016

Il y a une dizaine de jours, le bureau de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), dirigé par le magistrat Boubé Ibrahim, avait remis le rapport des dernières élections au ministre d'État chargé de l'Intérieur, de la sécurité publique, de la décentralisation et des affaires coutumières et religieuses, M. Bazoum Mohamed. Cette remise officielle du rapport doit en principe mettre un terme à la mission de cette CENI.

On pensait que le temps avait permis aux responsables de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) de faire leur propre introspection par rapport aux conditions dans lesquelles se sont déroulées les dernières élections dont ils ont conduit le processus. Mais, la cérémonie de remise du rapport de ces élections au Ministre d'État de l'Intérieur Bazoum Mohamed a été une occasion pour le président de la CENI de continuer à défendre ces élections qui ont pourtant été des plus contestables que le Niger ait connues depuis l'avènement de son processus démocratique.

Ainsi, M. Boubé Ibrahim a soutenu, haut et fort, que ces élections ont été transparentes, crédibles et honnêtes, ignorant totalement le climat malsain dans lequel elles se sont déroulées. Comment peut-on qualifier de transparentes, crédibles et honnêtes des élections où un seul candidat, parce que disposant de l'appareil de l'État, a battu campagne pour le deuxième tour, alors que son challenger se trouvait entre les quatre murs d'une prison ? Si le président de la CENI peut répondre que son institution n'avait aucun pouvoir de sortir le candidat Hama Amadou de prison pour qu'il affronte

le président sortant Issoufou Mahamadou sur le terrain, il ne peut pas convaincre les observateurs que la CENI a manifesté une quelconque gêne à conduire un processus électoral dans lequel le candidat du pouvoir s'est donné beaucoup d'avantages, dont l'utilisation des moyens de l'État au cours de sa campagne. Le président Boubé ne peut pas non plus convaincre les Nigériens et l'opinion internationale que son institution n'a pas aidé le pouvoir à imposer le vote par témoignage, en faisant adopter cette mesure, pourtant contestée par une partie de la classe politique, par une plénière de la CENI. A tort ou à raison, beaucoup d'observateurs estime que cette CENI avait une part de responsabilité, ne serait-ce que morale, dans les différents écueils qui ont émaillé les élections législatives et présidentiel-



les de février et mars 2016. Il est vrai que la CENI est placée sous la tutelle du ministère de l'Intérieur. Mais dans l'histoire électorale du Niger, il s'est trouvé une CENI dont les responsables ont refusé de faire ce que le pouvoir voulait. Il s'agit de celle de 1996 présidée par Laouali Danda. C'est vrai que cette CENI avait été dissoute et remplacée par une autre à la solde du pouvoir. Mais Laouali Danda et ses amis ont eu le mérite d'avoir tenté de protéger les droits de chacun des candidats.

Dan Lamsou

Rentrée scolaire dans le second cycle du secondaire

Le ministère des enseignements secondaire relève le défi

Le lundi 18 septembre dernier, les élèves des lycées et des complexes d'enseignement secondaire (CES) du Niger ont repris les chemins de l'école, après les grandes vacances. Et pourtant, très peu d'observateurs s'attendaient à une telle rentrée scolaire, au regard du climat conflictuel qui a prévalu entre le gouvernement et les syndicats des enseignants, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2016-2017.

C'est à Tillabéry que le Ministre des enseignements secondaire, M. Sani Abdourahamane est allé donner le coup d'envoi de la rentrée scolaire 2017-2018 au niveau des lycées et des complexes d'enseignement secondaire (CES). Dans le discours qu'il a prononcé et les interviews qu'il a accordées aux médias, le Ministre a déclaré que cette rentrée s'est déroulée dans les bonnes conditions au niveau de quelque 230 établissements publics et 310 privés du second cycle des enseignements secondaire. D'après lui, ce sont plus de 100.000 élèves qui ont repris les chemins de l'école, le lundi 18 septembre, après les grandes vacances. S'agissant particulièrement des établisse-

ments publics, le Ministre Sani Abdourahamane a expliqué les mesures prises par le gouvernement pour, non seulement garantir une bonne rentrée, mais aussi assurer un déroulement normal des cours pendant l'année scolaire. Entre autres mesures pour la rentrée, il a évoqué la disponibilité des fournitures qui, a-t-il précisé, ont été acheminées en quantité suffisante dans les différentes régions du pays. Le Ministre a aussi parlé des efforts fournis pour garantir la disponibilité des classes, notamment à Niamey où 100 classes ont été construites et 46 autres sont en chantier, grâce à la coopération japonaise. Comme mesures envisagées pour assurer un bon dé-



roulement des cours, le ministre des enseignements secondaires a indiqué que le gouvernement va poursuivre le dialogue avec les syndicats des enseignants et mettra tout en œuvre pour trouver des solutions à leurs légitimes revendications. C'est dans ce cadre, a-t-il précisé, que conformément aux instructions du Président de la République Issoufou Mahamadou, des dispositions ont été prises pour assurer le paiement régulier des péculs des enseignants. Par ailleurs, le Ministre Sani Abdourahamane a appelé les

différents partenaires de l'école, dont les enseignants, les élèves et leurs parents, à apporter leur contribution afin d'aider à sauver l'école nigérienne car, devait-il expliquer, l'éducation est l'affaire de tous. Le ministre des enseignements secondaires s'est particulièrement adressé aux élèves à qui il a demandé de prendre conscience qu'ils n'ont aucun intérêt à perturber le déroulement normal des années scolaires. Il les a prévenus que quelles soient les perturbations, le gouvernement va organiser les examens de fin d'année puisqu'il y a forcément quelque part au Niger où des élèves ont régulièrement étudié au cours de l'année. Le ministre a aussi appelé les parents d'élèves à mieux suivre leurs enfants afin d'éviter que pour un oui ou pour un non ils désertent les classes pour se retrouver dans la rue.

Oumar Aboubacar Mohamed

Rapports Issoufou Mahamadou-Emmanuel Macron

Des zones de turbulence sur l'axe Niamey-Paris ?

Depuis quelques mois, les Nigériens ont dû observer que leur président de la République voyage de moins en moins à l'étranger. Mieux, même pour ses quelques rares sorties, le président Issoufou Mahamadou emprunte rarement le chemin qui mène à Paris (France) qui était naguère sa destination préférée. Si la réduction des voyages présidentiels à l'étranger peut être expliquée par la grave crise financière que traverse le Niger, l'abandon de plus en plus manifeste de l'axe Niamey-Paris est certainement dû au changement de régime opéré en France il y a quelques mois. Depuis le départ du socialiste François Hollande du pouvoir et l'arrivée d'Emmanuel Macron, on constate un certain refroidissement des relations entre le pouvoir de Niamey et l'Élysée. En dehors de quelques réunions sur la lutte contre le terrorisme et l'immigra-

tion clandestine auxquelles il a été invité, le président Issoufou Mahamadou ne s'est pas rendu en France depuis l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron. Or, au temps où son ami François était à l'Élysée, le président nigérien faisait des va-et-vient entre Niamey et Paris, au point où des mauvaises langues disaient ne plus pouvoir comptabiliser ses voyages. A l'arrivée d'Emmanuel Macron, il s'est pourtant trouvé des partisans du pouvoir de Niamey qui se sont très vite répanus sur les réseaux pour soutenir que le nouveau président français a été préparé par son prédécesseur François Hollande et que de ce fait les relations entre le président Issoufou Mahamadou et Macron seront tout aussi roses que celles d'avec Hollande. Mais aujourd'hui, tout porte à croire que le n°1 nigérien n'est pas le président de l'Afrique de l'ouest



le plus sollicité à l'Élysée. C'est vrai que la France n'a pas d'amis, mais des intérêts et que depuis l'arrivée du président Issoufou Mahamadou au pouvoir ses intérêts semblent bien protégés au Niger. Mais avec le modèle de gouvernance basé

sur le respect des règles démocratiques qu'il veut incarner, le président Emmanuel Macron ne peut pas aussi complaisant vis-à-vis de certains chefs d'État africains, surtout ceux dont les conditions d'accession au pouvoir ont fait l'objet de larges contestations.

Dan Lamso

Chefferie traditionnelle

Un contentieux sur la chefferie de Tibiri

Les candidats du lignage Sarkin-Aréwa à la chefferie du canton de Tibiri Douchi ont aminé une conférence de presse publique et privée dans la grande salle de la maison des jeunes Diado Sékou de Niamey. Au cours de cette conférence, ils dénoncent l'élection pour la succession du chef de canton de Tibiri qui a exclu la communauté Arawa a été organisée à Tibiri, chef lieu dudit canton, le 26 août 2017. Cette élection fait suite à l'Arrêt N°46/17/CONT du 24 mai 2017, qui avait rejeté le recours en annulation de l'arrêté du 28 octobre 2015 du ministre chargé de l'Intérieur écartant les candidats du lignage Sarkin-Aréwa. Contre cet arrêt notifié le 03 juillet 2017, les candidats écartés avaient introduit, le 18 juillet 2017, une requête à fin de pouvoir en révision, conformément à l'article 151 de la loi organique n°2013-02 du 23 janvier 2013, déterminant l'organisation, les attributions et le fonctionnement du Conseil d'Etat. Cette révision consistera à revoir la décision prise par cet arrêt par le même jury, au vu des conditions édictées par la loi. Pour mieux comprendre l'évolution de la situation, une présentation succincte du processus administratif et judiciaire complexe ayant marqué cette affaire du contentieux de la chefferie du chef de canton de Tibiri, toujours en cours d'instruction au niveau de la chambre du contentieux du Conseil d'Etat est proposée.

Faits et procédure

C'est la loi 2015-01 du 13 janvier 2015, portant statut de la chefferie traditionnelle au Niger qui gère la succession à une chefferie traditionnelle au Niger. C'est ainsi que suite au décès du chef de canton de Tibiri en janvier 2015 (Paix à son âme), une vacance de poste fut déclarée suivant l'arrêté n°13/GDO en date du 18 février 2015, du gouverneur de la région de Dosso. Les candidats des deux communautés, Aréwa et Goubawa, firent actes de candidatures. Après les enquêtes de gendarmerie, les dossiers furent transmis conformément à loi à la commission consultative régionale de Dosso, qui après des avis favorables les a transmis au ministère de l'Intérieur. Par arrêté n°0654 du 22 septembre 2015, le ministre de l'Intérieur a arrêté la liste des candidats autorisés à se présenter à ladite élection. Treize (13) candidats sur les quinze (15) du lignage de Sarkin-Aréwa avaient été exclus et il ne restait plus que deux (2). L'un de ces deux candidats avait été candidat en 1980 en même temps que le père du second candidat retenu. Puis l'arrêté n°0737/MISPD/ACR/DGAPJ/DAC du 28 octobre 2015 annulant le précédent, les deux derniers candidats ont été exclus à leur tour. Il faut souligner que le 1^{er} arrêté avait pris sans motivation par le ministre de l'Intérieur tandis que le second avait été pris sur la base des seuls arguments développés par le chef de canton de Tibiri par intérim et candidat à ladite chefferie qui a saisi le ministre de l'Intérieur d'un recours gracieux nom du lignage Samna. Il avait soutenu que la chefferie du canton de Tibiri est une chefferie de Samna et que seul ce lignage pouvait y prétendre ; il qualifie en plus de « fraude », la dernière élection du chef de canton de Tibiri organisée en 1980 « par un régime autoritaire » et à laquelle onze (11) candidats du lignage Samna de Tibiri et quatre (4)

candidats du lignage de Sarkin-Aréwa des villages historiques : Birni N'Falaha, Nassaraoua, Kiada, Zoumbou et Douméga, avaient été autorisés à se présenter.

Organisation de l'élection du 26 août 2017 par le gouverneur

Le ministre de l'Intérieur a pris l'arrêté N°00501/MISPD/ACR/DGAPJ/DAC du 1^{er} août 2017 modifiant l'arrêté 0737 du 28 octobre portant liste des candidats autorisés à se présenter à l'élection du chef de canton de Tibiri avec pour instruction au gouverneur de Dosso de l'exécuter. Suite à cet arrêté, une rencontre fut organisée le 4 août 2017 au gouvernement de Dosso. Au cours de cette rencontre, les quatorze (14) candidats de la communauté Goubawa et les autorités régionales ont arrêté les modalités de l'élection du chef de canton à savoir : la durée de la campagne et la date de l'élection fixée au samedi 26 août 2017. La communauté Aréwa et ses alliés n'ont été informés de la date de l'ouverture de la campagne électorale et de la date de l'élection que la rumeur publique.

Déroulement de l'élection

Suite aux pressions multiples subies par les chefs de villages Aréwa et alliés la plupart ont dû quitter leurs villages à partir de 21 août 2017 pour trouver refuge à Douméga, dernière capitale du canton du même nom avant la restructuration d'où ils ont fait une déclaration le 24 août 2017. L'élection s'est déroulée sans la participation effective de quarante sept (47) chefs de villages Aréwa et alliés du canton sur 121 membres du collège électoral, alors même que la presse fait état de 76 votants. Ce qui a été attesté par le procès-verbal de constat de l'huissier le 26 août 2017 à Douméga.

Perspectives

Même si le recours en révision du jugement introduit le 18 juillet 2017 n'est pas suspensif du processus de l'élection du chef de canton de Tibiri, la tenue de ce scrutin est regrettable pour la quiétude sociale. Les de village Aréwa et Alliés ne reconnaissent pas le chef prétendument élu qui a récemment tenté maladroitement d'approcher des candidats pour disait-il "négociateur".

Cette élection pourrait être qualifiée de provisoire ; en effet si le conseil d'Etat révisé son arrêt, cette élection serait caduque et reprise de plein droit.

L'élection est entachée de zones d'ombre non seulement sur le nombre réel des chefs de village ayant voté, mais aussi le roulement de la séance de vote d'un huissier assermenté requis par les 47 chefs de village qui n'ont pas prit part au scrutin. Sans attendre le jugement du recours en révision de l'arrêt du Conseil d'Etat, cette élection, au vu des conditions de son déroulement jalonné d'irrégularité, pourrait faire l'objet d'un recours en annulation auprès du Conseil d'Etat. Les candidats Sarkin-Aréwa demeurent sereins et font totalement confiance à la justice qui a la charge du jugement de la requête en révision de l'arrêt du 24 mai 2017 du Conseil d'Etat qui mettra ainsi un terme à ce feuilleton judiciaire au niveau national.

VISITE TECHNIQUE DES AUTOMOBILES

DES VARIATIONS DE PUISSANCE GROTESQUES

La détermination de la puissance d'un véhicule qui figure sur le Procès-verbal de Réception (PVR) constitue une pièce maitresse d'un dossier pour fixer la valeur en douane du véhicule et pour l'établissement de la carte grise. Il faut souligner que la puissance détermine les frais liés au visa interpole, la vignette, les timbres fiscaux sur la carte grise.

Au niveau du Guichet Unique Automobile du Niger (GUAN), les agents et les techniciens sont vigilants et rigoureux dans le traitement des dossiers présentés par les usagers. C'est ainsi que grâce à cette vigilance avérée, ils se sont rendu compte que certains dossiers comportent des PVR établis et délivrés par une société de contrôle automobile de la place.

Quelle ne fut leur surprise en constatant une variation importante de puissance entre le PVR délivré par cette société et celui établi par le GUAN. A titre d'exemple : **sur le PVR**

de cette société la puissance d'un véhicule il est mentionné 13 CV et sur le PVR du GUAN pour le même véhicule la puissance affichée est de 16 CV. D'où une variation de puissance de 3 CV. C'est beaucoup !

Idem pour un véhicule Toyota Land Cruiser : 15 CV pour la société et 23 CV pour le GUAN. Sur un autre véhicule Toyota : 23 CV pour la société et 27 CV pour le GUAN. Enfin et encore, pour un véhicule Toyota il est mentionné 16 CV sur le PVR de cette société et 20 CV sur celui du GUAN. Les exemples sur les différences de puissances sur les PVR de cette société et sur ceux du GUAN sont très nombreux. Ces grandes variations sont-elles dues aux appareils de contrôle les uns plus ou moins performants que les autres ou au laxisme des agents ?

On constate aisément que ces puissances des véhicules affichées sur le

PVR de cette société de contrôle sont minorées. Ceci depuis plusieurs années au profit de la société, à l'avantage des usagers qui payent moins les taxes douanières et fiscales. L'Etat quant à lui dans un tel contexte, a malheureusement subi d'importants manques à gagner dans les recettes douanières et fiscales. Parce qu'en réduisant les puissances réelles des véhicules, cette société renfloue ses caisses au détriment de l'Etat qui, on le sait, a fait de la mobilisation des ressources financières internes son cheval de bataille.

Il faut donc comprendre pourquoi l'Etat a initié et concrétisé la création du GUAN, car aujourd'hui, on constate sa contribution de lutter entre autres contre l'évasion des recettes fiscales.

La création du GUAN ne peut donc pas plaire à tout le monde.

Issaka Garba

Le président tchadien n'aime plus la France

Les mouvements d'humeur d'Idriss Deby Itno vis-à-vis de Paris ne peuvent être ignorés. Son influence va au delà du Tchad.

Ainsi donc le président tchadien, Idriss Deby Itno, ne s'est pas rendu à New York pour la 72^{ème} session de l'Assemblée générale de l'ONU et en marge de celle-ci à la réunion du G5, structure composée du Burkina-Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad, avec la France et l'Union européenne comme architectes de ce groupement de lutte contre les djihadistes au Sahel.

L'Afrique aux africains

Si l'absence du président tchadien à l'Assemblée générale de l'ONU peut s'expliquer par des considérations logistiques ou des contraintes d'agenda, en revanche, son absence à la réunion du G5, à laquelle la France tenait tant, peut être considérée comme éminemment politique. Son absence n'est pas anodine et la France devrait s'en inquiéter.

Depuis plusieurs mois, Idriss Deby Itno prend imperceptiblement ses distances avec la France. Ayant fait le constat amer que l'engagement du Tchad au Sahel, au côté de la France, n'a pas été payé en retour, il est devenu le chantre de "l'Afrique aux africains" et prône des solutions africaines aux crises du continent. Il est aussi le principal artisan de la campagne menée contre le Franc CFA. Après avoir été le "meilleur ami" de la France, il est devenu progressivement un pourfendeur de la politique africaine de la France.

Mauvaises ondes

Les déceptions du président tchadien sont de plus en plus nombreuses et profondes. Le point de non retour chez ce Zaghawa pourrait bien être franchi. L'influence anti-française se fait déjà sentir dans plusieurs grandes institutions africaines.



Que ce soit au niveau de l'Union africaine (UA) grâce à l'ancien ministre des Affaires étrangères tchadien, Moussa Faki Mahamat, président de la Commission; ou au sein de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC), par l'intermédiaire d'un autre des anciens ministres des Affaires étrangères de Deby, Allam-Mi Ahmad, Secrétaire général de la CEEAC; ou encore avec Abbas Mahamat Tolli, son ancien ministre des Finances, à la tête de la Banque des Etats d'Afrique centrale. Idriss Deby Itno peut aussi compter sur l'Algérie, l'Afrique du sud et le Rwanda, ses nouveaux amis.

De simples aumônes

Idriss Deby Itno regrette que le président Macron ait préféré se rendre à Bamako et prochainement à Ouagadougou et Dakar alors que le Tchad est le principal allié de la France dans le Sahel. Son "ami" Jean-Yves Le Drian s'est fait discret, depuis qu'il est au Quai d'Orsay.

Sa discrète visite à Paris, le 11 juillet dernier, ne fut même pas considérée comme officielle et ce n'est pas la rencontre surprise avec Brigitte

Macron qui a apaisé sa rancœur. La Table ronde de Paris, du 6 au 8 septembre dernier, a certes confirmé l'engagement officiel de la France. Du côté tchadien, ces fonds de 223 millions • ne seraient pas à la hauteur de la grave crise économique et financière que traverse cet Etat pétrolier.

Idriss Deby Itno attendait plus de la France. En revanche, il constate que les mouvements d'opposition et notamment ceux de la société civile trouvent un accueil bienveillant à Paris. Le président Macron n'est pas sous influence des militaires comme l'était François Hollande et on oublie pas à l'Élysée que Marine Le Pen avait été reçue par Idriss Deby Itno, en février 2017.

Rejet du franc CFA

Déjà en Centrafrique, la politique de la main tendue aux anciens présidents Bozizé et Djotodia et aux chefs rebelles musulmans est appliquée, via l'Union africaine de Moussa Faki Mahamat. La campagne anti-Franc CFA redouble d'intensité. Un retrait progressif du G5 n'est pas à exclure pour renforcer la lutte contre Boko Haram qui menace directement le Tchad, dans une certaine indifférence de la communauté internationale. Le prochain Forum de Dakar, appuyé par la France et l'Union européenne, sur la Paix et la Sécurité sera boycotté par Idriss Deby Itno.

Enfin la création de "hotspots" au Tchad et en Libye, ces super centres de tri envisagés par Emmanuel Macron et chargés de lutter contre les flux migratoires, ne rencontre guère l'adhésion enthousiaste du président Deby. Sur ce plan là et quand on voit la main tendue du gouvernement italien aux seigneurs de la guerre libyens, qui persécutent les migrants dans des quasis camps de concentration, on ne peut que se féliciter des réserves tchadiennes.

Par Aza Boukhris (Mondafrique)

Rentrée politique

Le parti de Hama Amadou reste maître de Niamey

Dimanche dernier, le MODEN FA Lumana africa a, sans surprise, réaffirmé sa suprématie politique sur la capitale nigérienne. La rentrée politique de la coordination régionale Lumana Niameya fait vibrer Niamey aux couleurs du parti. L'arène de lutte qui a accueilli l'évènement ne dira pas le contraire. Malgré ce que le coordonnateur régional Soumana Sanda a appelé une campagne de désinformation, les lumanistes, comme toujours sont sortis



massivement répondre à l'appel de leur parti. « Vous faites tellement peur au Gury au point où la véritable usine de fabrication de mensonge logée au QG du PNDS a vainement tenté sur les réseaux sociaux de vous démobiliser en annonçant que l'entrée pour ses assises était payante ; ce qu'ils ignorent, malgré le Tayi Tawri implacable que leur gouvernance chaotique nous impose, vous auriez été prêts à payer, si cela était avéré ; contrairement à eux qui sont obligés de distribuer des billets de banque pour l'organisation de leurs cérémonies. Vous! Vous êtes engagés et, c'est cet engagement inébranlable qui constitue la force de LUMANA et qui mènera inexorablement le guri system à sa perte. » Se satisfait Soumana Sanda.

Selon des sources proches du parti, les responsables voulaient faire cette rentrée politique au stade Général Seyni Kountché qui dispose 35 000 places mais les autorités leur auraient refusé



ce lieu de peur sans doute que le parti de Hama Amadou exhibe une fois de plus sa prédominance politique dans la capitale. Un secret de polichinelle, de toutes les façons.

Le MODEN FA Lumana africa, à l'occasion de cet évènement a donné la preuve de son unité et de sa cohésion



mais surtout de logique de ne n'avoir que Hama Amadou comme principal leader. Ce qui a été une douche froide pour tous ceux qui prédisaient une désunion pouvant aller jusqu'à l'éclatement.

Plus le temps passe, plus le parti se renforce et s'apprête à affronter les futures échéances électorales avec

sérénité et surtout l'espoir de les remporter haut la main. Lumana se pose en alternative à la gouvernance chaotique du régime actuel.

ADAM

**LE MONDE
D'AUJOUR'HUI
HEBDOMADAIRE
NIGERIEN
D'INFORMATIONS
GENERALES ET
D'ANALYSE**

Siège Terminus, 1^{er} virage à gauche après l'Hôtel Terminus en venant du Rond point Grand Hôtel.

**RCCM-NI-NIA-2014-B-2269 /
NIF:297 59/S**

E-mail : lemonde_niger1@yahoo.fr

**Directeur de publication
Ibrahim A. YERO
CEL : 90.06.78.46**

**Directeur Commercial
Inoussa DICKO
90.00.99.83 / 96.75.34.12**

**Conception & Composition
LE MONDE D'AUJOUR'HUI
Tirage : 1 500 Exemplaires sur
les presses de la G.I.N**

La Maison-Blanche
Bureau du porte-parole
Le 24 septembre 2017

Le président Donald J. Trump renforce les normes de sécurité pour les voyages aux Etats-Unis

« Le premier devoir de notre gouvernement est envers son peuple, envers nos citoyens – de répondre à leurs besoins, d'assurer leur sécurité, de préserver leurs droits et de défendre leurs valeurs ». – Le président Donald J. Trump

Nouvelles protections : Le président Donald J. Trump prend des mesures clés pour protéger le peuple américain contre ceux qui entreraient dans notre pays et pourraient nous nuire.

Au début de l'année, le président a signé le décret 13780, demandant au secrétaire à la Sécurité intérieure d'élaborer une nouvelle base de référence minimale pour déterminer quelles informations doivent être partagées par les pays étrangers afin de déterminer si leurs ressortissants souhaitant entrer aux États-Unis présentent des menaces pour la sécurité de notre nation.

Les nouveaux critères de référence favorisent les objectifs du décret en assurant notre sécurité à la frontière et à l'immigration, afin de protéger la sécurité et la sûreté des Américains. Les nouvelles exigences concernant la délivrance de passeports électroniques, le partage des données criminelles, la déclaration des passeports perdus et volés, et le partage d'informations supplémentaires sur les voyageurs permettront de mieux vérifier l'identité et les risques de sécurité nationale des personnes tentant d'entrer aux États-Unis.

En outre, les gouvernements étrangers devront travailler avec les États-Unis pour identifier les criminels dangereux et les terroristes connus ou soupçonnés, ainsi que pour partager les informations relatives à l'identité et les preuves d'identité, telles que les cartes d'identité et les passeports.

Lorsque les gouvernements étrangers partagent des informations sur des personnes qui viennent aux États-Unis, les hommes et les femmes dévoués de nos agences de sécurité et de renseignement peuvent s'efforcer d'identifier et de bloquer les menaces pour les empêcher d'atteindre les côtes des États-Unis.

Le président Trump a placé notre sécurité nationale au premier plan : cette action pour protéger notre sécurité nationale s'inspire du décret que le Président Trump a signé en mars.

Le décret 13780, que le président Trump a signé le 6 mars 2017, a suspendu l'entrée aux États-Unis des ressortissants étrangers de six pays préoccupants, en accordant au gouvernement fédéral le temps

d'examiner nos procédures de vérification et de contrôle d'immigration des personnes qui cherchent à venir dans notre pays.

Le président a signé le décret 13780 conformément à ses prérogatives constitutionnelles et statutaires, y compris l'article 212 (f) de la loi sur l'immigration et la nationalité, qui prévoit que le président peut « suspendre l'entrée de tous les étrangers ou de toute catégorie d'étrangers » dès lors qu'il « constate que l'entrée de tout étranger ou de toute classe d'étrangers aux États-Unis serait susceptible de nuire aux intérêts des États-Unis ».

Le décret 13780 oblige le secrétaire de la Sécurité intérieure à procéder à un examen des pratiques d'échange d'informations d'autres pays concernant leurs ressortissants voyageant aux États-Unis, et à recommander des améliorations dans un rapport au président.

Le département de la Sécurité intérieure a travaillé en étroite collaboration avec d'autres départements et organismes fédéraux pour examiner les pratiques actuelles de contrôle et d'échange d'informations.

Le secrétaire à la Sécurité intérieure a soumis le rapport requis au président ce mois-ci, et le président agit maintenant en réponse aux recommandations du secrétaire.

Normes plus élevées pour la sécurité à l'immigration : L'administration Trump a travaillé de bonne foi avec les gouvernements étrangers pour mettre en œuvre des exigences de sécurité minimales.

Malgré les meilleurs efforts des États-Unis, plusieurs pays n'en font actuellement pas assez avec leurs protocoles de gestion d'identité et leurs pratiques de partage d'informations ou bien présentent des facteurs de risque suffisants pour lesquels des restrictions de déplacement sont requises.

En conséquence, certaines limitations et restrictions relatives aux déplacements seront appliquées aux ressortissants du Tchad, d'Iran, de Libye, de Corée du Nord, de Somalie, de Syrie, du Venezuela et du Yémen, par la proclamation du président Trump du 24 septembre, jusqu'à ce que nous soyons certains de pouvoir effectuer le contrôle et la vérification des ressortissants de ces pays.

Ces limitations et restrictions de voyage sont un outil essentiel pour faire respecter les exigences de partage d'informations adéquates et nécessaires à la sécurité et au bien-être des États-Unis.



Ces limitations et restrictions sont conditionnelles, et ces pays peuvent, dans le cadre de ce décret, améliorer leurs pratiques d'échange d'informations et bénéficier d'exemptions de limitations et restrictions.

Le président a également déterminé que, bien que l'Iraq doive être soumis à un grand contrôle de sécurité, les restrictions à l'entrée ne sont pas justifiées dans le cadre de la proclamation du 24 septembre.

L'administration Trump a partagé ces nouvelles exigences avec les gouvernements étrangers en juillet, et un délai de 50 jours a été accordé aux pays qui ne disposaient pas de pratiques adéquates de partage de l'information pour apporter les améliorations nécessaires.

Un certain nombre de pays qui n'étaient pas en conformité ont travaillé rapidement et assidument pour progresser, par exemple en augmentant leur partage d'information avec les États-Unis ou en améliorant leur déclaration des passeports perdus et volés.

Beaucoup de ces pays sont maintenant en conformité.

Le peuple américain soutient un contrôle renforcé : la majorité des Américains appuie les mesures du président Trump pour protéger notre nation de ceux qui pourraient nous nuire.

Un sondage Politico / Morning Consult de juillet 2017 a révélé que « une claire majorité des électeurs » – 60 % – appuie le décret du président Trump sur les restrictions de voyage.

Accord sur les menaces auxquelles les États-Unis font face : Le Congrès, l'administration Obama et les tribunaux ont tous reconnu le besoin de renforcer la sécurité et le contrôle.

Suite aux attaques terroristes de 2015 à Paris, le Congrès a adopté, et le président Obama a signé, une loi bipartite limitant l'accès au programme d'exonération de visa pour les ressortissants étrangers qui avaient déjà voyagé en Iraq, en Syrie, en Iran ou au Soudan.

L'administration Obama a commencé à mettre en œuvre cette politique en 2016, puis a élargi ces dispositions pour inclure certaines personnes qui s'étaient rendues en Libye, en Somalie ou au Yémen.

Protéger le peuple américain : des responsables de l'administration Trump ont parlé à maintes reprises de l'importance du décret sur le voyage pour la sécurité de notre nation et du renforcement de la capacité de notre nation à assurer sa propre sécurité.

Le secrétaire de la Maison-Blanche, John Kelly : « Nous ne pouvons envisager que des acteurs malveillants utilisent notre système d'immigration pour prendre des vies américaines ».

Le conseiller à la sécurité nationale, H.R. McMaster : « Si vous ne pouvez pas filtrer les gens de manière efficace pour savoir qui entre dans votre pays, alors vous n'êtes pas à même d'autoriser les gens de ce pays à voyager ».

Le secrétaire d'État, Rex Tillerson : « Il est de l'obligation solennelle du président de protéger le peuple américain et avec ce décret, le président Trump exerce son autorité pour garder nos concitoyens en sécurité ».

Défis pour les agents douaniers et consulaires : les États-Unis accueillent chaque année des millions de visiteurs, ce qui impose une charge d'enquêtes énorme aux agents des départements d'État et de la Sécurité intérieure, ainsi qu'aux travailleurs sociaux. Chaque année, plus d'un million d'immigrants de plus de 150 pays obtiennent le statut de résident permanent aux États-Unis, ouvrant la voie à la citoyenneté.

Les services de la citoyenneté et de l'immigration des États-Unis ont une liste de demandes d'asile de plus de 270 000 personnes.

Beaucoup de ceux qui immigreront et voyageront aux États-Unis viennent de régions présentant de graves problèmes de terrorisme, une instabilité importante, des contraintes considérables sur les systèmes publics et d'autres menaces pour la sécurité et la sûreté.